



[conseil municipal #55]

Vendredi 19 décembre 2008

« Tout Anglet sur le Net, mois après mois »

-0-

PRESENTS : M. ESPILONDO, Maire, Président,

M. MONDORGE, Mme JARRAUD-VERGNOLLE - MM. LAGARESTE, VOISIN, DAUBAGNA, Mme BORDA, M. CAZAUX, Mmes GETTEN PORCHÉ, MAURY, M. MARTI, Adjoints

M. PAUL-DEJEAN, ROUX, Mmes DESTRUHAUT, LALANNE, MM. DEFRANCE, GARRIVET, Mme LAPOYADE DESCHAMPS, M. CÉLAN, Mmes ONDARTS, HERVELIN, M. LIÉNARD, Mlle PEREIRA, M. DASSIÉ, MM. CARRICANO, ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlle CAZAUX, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

M. MONDORGE qui a donné procuration à M. ESPILONDO (*à partir de la question n° 10*)
Mme HADIDI qui a donné procuration à Mlle PEREIRA
Mme PEIGNEGUY qui a donné procuration à Mme HERVELIN
Mme RIVIERE qui a donné procuration à Mme DESTRUHAUT
Mme KEH qui a donné procuration à M. DAUBAGNA
M. OLIVE Cédric qui a donné procuration à M. DASSIE
Mme DARRASSE qui a donné procuration à M. VEUNAC (*à partir de la question n° 10*)
Mlle LECOUTURIER qui a donné procuration à M. OLIVE Claude
Mme LASSERRE-DAVID qui a donné procuration à Mlle CAZAUX (*à partir de la question n° 27*)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLEUZE

☞

COMMUNICATIONS DU MAIRE :

1 - Vote du Budget Primitif 2009

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Le Budget Primitif 2009 s'équilibre à hauteur de **48 601 855 €** à raison de :

➤ Section de Fonctionnement 36 165 505 €
➤ Section d'Investissement..... 12 436 350 €

VOTE : Pour : 30

Contre : 9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

2 - Attribution des subventions 2009

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Le montant total des subventions allouées aux associations s'élève à **2 969 214 €**, en augmentation de 2,11 % par rapport à 2008.

VOTE : Pour : 40

Abstentions : 8 (M. VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

3- Association Anglet Roller Hockey – subvention exceptionnelle

(Rapporteur : M. CAZAUX)

Une subvention exceptionnelle de 4650 € sera versée à l'Association Artzak, qui a organisé la dernière Coupe d'Europe de roller hockey sur la commune d'Anglet.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

4 – Secours Populaire – subvention exceptionnelle

(Rapporteur : M. LAGARESTE)

Suite à l'organisation d'un grand réveillon solidaire au bénéfice des Rmistes d'Anglet et de l'agglomération, une subvention exceptionnelle de 1000 € sera versée au Secours Populaire.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

5 – Association Zubiak – Subvention exceptionnelle

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Suite à l'organisation d'une journée d'animation à Getxo, une subvention exceptionnelle de 2000 € sera versée à l'Association Zubiak.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

6 – Association HEGALALDIA – subvention exceptionnelle

(Rapporteur : Mme. LALANNE)

Une subvention exceptionnelle de 10 000 € sera versée à l'Association Hegalaldia qui oeuvre pour réinsérer des animaux sauvages en difficulté.

VOTE : Pour : 38

Abstention : 1 (M. DAUBAGNA)

7 - Budget annexe eau potable 2008 - Décision modificative

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Le contrat d'affermage avec la Société Lyonnaise des Eaux venant à échéance le 31 Décembre prochain, il convenait de rattacher à l'exercice 2008 la redevance 2008 qui est normalement

versée durant l'exercice 2009. Ce rattachement permettra d'atténuer largement le recours à l'emprunt.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - Contrat de distribution d'eau potable - Choix du délégataire

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Suite à la procédure de Délégation de service public pour le service de distribution de l'eau potable, et à l'issue de négociations menées par Monsieur le Maire,

Considérant que le contrat proposé garantit les intérêts de la Commune d'ANGLET et de leurs usagers du Service Public,

Considérant que le prix du service est inférieur au tarif actuel pratiqué sur la commune, le projet de contrat d'affermage incluant des prestations supplémentaires,

Considérant que le prix de réalisation des branchements neufs atteint un niveau satisfaisant,

Considérant que le contrat anticipe parfaitement les évolutions techniques et réglementaires du service,

Considérant enfin que le contrat par les sécurités et les pénalités qu'il comporte permet à la Commune de conserver une totale initiative de gestion et la maîtrise de son délégataire.

Il est décidé :

- d'approuver le choix de l'entreprise Lyonnaise Des Eaux comme délégataire du service d'eau potable de la commune d'ANGLET,
- d'approuver le projet de contrat de délégation et ses annexes (notamment le règlement de service) qui ont été transmis individuellement à chaque membre du conseil municipal et dont l'économie générale a été rappelée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat de délégation de service public, les pièces annexes et toutes pièces y afférent.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - Budget annexe eau potable - Fixation de la surtaxe 2009

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

La surtaxe communale sur l'eau pour 2009 est fixée à 0,15 € par m³.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - Cimetières - Fixation des nouveaux tarifs

(Rapporteur : M. DEFRANCE)

A compter du 1^{er} Janvier 2009, il est appliqué une actualisation des tarifs existants relatifs aux dépôts provisoires au dépositaire municipal de Blancpignon et aux concessions délivrées dans les cimetières.

Il est également décidé de fixer des tarifs de vente de caveaux monoblocs :

- 2 places : 2 000 €
- 3 places : 2 300 €

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - Association Centre Social Quintaou - Subvention exceptionnelle

(Rapporteur : Mme. JARRAUD- VERGNOLLE)

Une subvention exceptionnelle de 6 500 € sera versée à l'Association Centre Social Quintaou pour équilibrer le compte de résultat prévisionnel 2008 de cette Association qui gère les crèches Quintaou et l'Enfant dans le Quartier.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - Association Crèche Croix Rouge - Subvention exceptionnelle

(Rapporteur : Mme. GETTEN-PORCHE)

Une subvention exceptionnelle de 5000 € sera versée à l'Association Crèche Croix Rouge.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - Fixation des tarifs de participation 2009 aux structures d'accueil de la petite enfance

(Rapporteur : M. GETTEN-PORCHE)

Les tarifs 2009 de participation municipale aux structures de petite enfance seront les suivants :

RESSOURCES MENSUELLES NETTES DE LA FAMILLE (référence : année N-1)	PARTICIPATION HORAIRE
jusqu'à 2 734 €	0,58 € / h
de 2 734 € à 3 076 €	0,30 € / h
plus de 3 076 €	0,22 € / h

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - Association d'Aide Familiale et Sociale - Signature d'une convention – tarifs

(Rapporteur : Mme. JARRAUD-VERGNOLLE)

A la suite de négociations avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale, la Ville d'Anglet apportera son soutien à cette structure pour l'exercice 2009.

Il est proposé de signer une nouvelle convention sur la base de 155 000 heures de garde pour 2009. En contrepartie, la Ville d'Anglet accordera une participation au taux horaire de 0,99 € pour l'année 2009.

Parallèlement, la Ville versera à l'Association d'Aide Familiale et Sociale une subvention d'un montant de 29 718 € pour le fonctionnement du relais assistantes maternelles.

VOTE : Pour : 38

Abstention : 1 (M. LAGARESTE)

15 - Contrat Enfance et Jeunesse – Avenant

(Rapporteur : Mme GETTEN-PORCHE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer un avenant qui permettra d'intégrer comme nouvelle action éligible l'établissement multi-accueil « L'Enfant dans le Quartier » situé dans les locaux municipaux de l'école Evariste Galois.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - Développement durable - Charte papier

(Rapporteur : M. MARTI)

La ville d'Anglet souhaitant réduire l'impact de l'ensemble des activités de l'administration sur l'environnement, il est décidé l'adoption d'une Charte pour une utilisation éco-responsable du papier au sein de la collectivité.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

17 – Enseignement Public - Bourses scolaires

(Rapporteur : Mme DESTRUHAUT)

Les tranches des quotients familiaux servant de barème pour l'attribution des bourses aux étudiants anglois sont ainsi augmentées :

- une augmentation de 5% pour les étudiants dans la communauté d'agglomération,
- une augmentation de 10% pour les étudiants hors de la communauté d'agglomération,
- le maintien du montant appliqué jusqu'à présent pour les étudiants ERASMUS.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

18 – Enseignement Public - Subventions sorties et projets pédagogiques

(Rapporteur : Mme MAURY)

Pour les écoles élémentaires	10 à 12 classes	700 € par école
	2 à 9 classes	610 € par école
Pour les écoles maternelles	5 et 6 classes	457 € par école
	2 à 4 classes	305 € par école

Le montant total de ces subventions s'élève à 7830 €.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

19 – Enseignement Public - Répartition des crédits

(Rapporteur : Mme MAURY)

Fournitures scolaires (5 % d'augmentation):

- 42 € par élève pour les écoles élémentaires
- 37 € par élève pour les écoles maternelles

Fournitures de matériel sportif :

- 3,10 € par élève pour les écoles élémentaires

Fournitures de matériel sportif et de petits équipements :

- 5,70 € par élève pour les écoles maternelles

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

20 – Enseignement Public - Crédits Enfance inadaptée

(Rapporteur : Mme MAURY)

La Commune accorde aux établissements publics d'enseignement élémentaire qui ont une C.L.I.S. ou un R.A.S.E.D. des crédits pour l'enfance inadaptée (305 € par classe concernée), pour un montant total de 1830 €.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

21 – Enseignement Public - Crédits aux écoles bilingues

(Rapporteur : Mme MAURY)

Un crédit supplémentaire est accordé à chacune des cinq écoles bilingues, pour un montant total de 2000 €.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

22 – Marché Public d'Assurance

(Rapporteur : M. ESPILONDO)

La Ville a lancé une consultation par voie d'appel d'offres aux fins de renouveler pour une durée de 6 ans les principaux contrats d'assurances couvrant les activités municipales.

Au terme de cette consultation, la Société SMACL a été retenue sur les lots suivants :

- Lot 1 – Responsabilité civile
- Lot 3 – Dommages aux biens

□ Lot 4 – Flotte automobile

Le lot 6 « Responsabilité architecte » a été attribué à la Société AXA France IARD.

Le lot 2 et le lot 5 déclarés infructueux feront l'objet d'une nouvelle consultation.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

23 - Acquisition de parcelles au 7 Avenue de Bayonne

(Rapporteur : M. ROUX)

Dans le cadre du projet d'élargissement de la RD 810 plusieurs propriétaires s'engagent à céder à la commune d'Anglet, pour 1 € symbolique, deux emprises d'une superficie respective de 39 m² et 29 m².

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

24 - Acquisition d' un immeuble situé 2 Avenue Belle Marion

(Rapporteur : M. ROUX)

Dans sa séance du 3 Octobre 2008, le Conseil Communautaire a décidé la cession de l'immeuble qui appartenait à la société France Telecom à la Ville d'Anglet au prix coûtant de 1 259 637,63 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

25 - Acquisition de parcelle Rue du Bois Belin

(Rapporteur : M. ROUX)

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Bois Belin, la Société France Telecom accepte de céder gratuitement à la Ville d'Anglet 14 m² d'une parcelle située au 32, rue du Bois Belin. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

26 - Place Leclerc - Réhabilitation - Maîtrise d'œuvre

(Rapporteur : M. VOISIN)

La Place du Général Leclerc nécessite la mise en œuvre d'un programme général de réhabilitation. Outre la désignation des membres du jury, il a été décidé d'habiliter Monsieur le Maire à :

- lancer une procédure de concours restreint, en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre conformément aux articles 38, 70 et 74 du Code des Marchés Publics,
- signer le marché de Maîtrise d'œuvre avec le Cabinet d'études ou le groupement retenu.
- rechercher les financements auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de la CABAB.

VOTE : Pour : 30

Abstention: 9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

27 - Rue de Chassin - Aménagement - Avenant n° 1

(Rapporteur : M. CELAN)

Monsieur le Maire est habilité à signer un avenant au lot 2 (assainissement) du marché des travaux d'aménagement de la Rue de Chassin.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

28 - Rue de Chassin - Aménagement - Réseau France Télécom

(Rapporteur : M. CELAN)

Il est décidé d'autoriser la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux France Telecom dans la Rue de Chassin, entre la rue de Plantecoude et le giratoire Lamigotte. Le montant de ces travaux, qui seront réalisés par le Syndicat d'Electrification des Pyrénées Atlantiques, a été estimé à 5750 € , et la part communale à 2817.50 €.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

29 – Avenue de l'Adour – Convention CABAB – Avenant n° 2

(Rapporteur : M. LIENARD)

Afin d'établir les décomptes généraux de l'opération d'aménagement de l'Avenue de l'Adour (opération retenue au titre du dernier Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté d'Agglomération), Monsieur le Maire est autorisé à signer l'Avenant n°2 prorogeant la durée de la convention financière contractée le 3 octobre 2005 avec la CABAB.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

30 - Allée Etchecopar - Travaux de sécurité

(Rapporteur : M. ROUX)

Dans le cadre du projet d'amélioration de la sécurité au niveau de l' Allée Etchecopar, Monsieur le Maire est habilité à signer le marché de travaux avec l'entreprise qui sera désignée par la Commission d'appel d'offres, et toute convention technique ou nécessaire à la réalisation de cette opération.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

31 - Rue des Mésanges - Classement domaine public

(Rapporteur : M. CELAN)

L'Evêché de Bayonne a sollicité la commune en avril 2008 pour la cession de la Rue des Mésanges, dont l'Association Diocésaine de Bayonne est propriétaire. En effet, c'est par erreur lors de cessions foncières antérieures, que cette association s'est retrouvée titrée pour cette parcelle.

Attendu que cette voie est ouverte à la circulation publique et que l'Association est disposée à la céder à la commune, le principe de classement est adopté et Monsieur le Maire habilité à signer toute procédure ou acte à intervenir.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

32 - Salle du Pignada – Restructuration

(Rapporteur : M. CAZAUX)

Afin d'améliorer la fonctionnalité et l'accessibilité de la Salle du Pignada en fonction des contraintes de la loi « Handicap » du 11 février 2005, un programme de restructuration de cet équipement va être lancé. Le coût de ces travaux, pour environ 400 m² de surface hors œuvre, est évalué à 800 000 € TTC.

Monsieur le Maire est notamment habilité à solliciter toute demande d'autorisations d'urbanisme liée à ce programme, à effectuer toute démarche pour solliciter des subventions auprès des partenaires potentiels, à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

33 - Habitat - Programme de logements sociaux

(Rapporteur : Mme GETTEN - PORCHE)

Le bilan sur le logement social à Anglet est rappelé, avec au 01/01/2007, 1645 logements sociaux, soit 9.20 % des résidences principales.

Les dispositions réglementaires au Code de la Construction et de l'Habitation prévoient 20 % en terme d'objectif : l'engagement de la commune sur les 3 années 2008/2009/2010 est proposé à une objectif de 290 logements, étant rappelé que 121 logements seront achevés (ou en cours) pour l'année 2008.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

34 - Urbanisme - P.L.U. - Modification - Avis après enquête publique

(Rapporteur : M. VOISIN)

Comme suite à la délibération adoptée à l'unanimité le 28 Avril 2008, la modification N°3 a été initiée et l'enquête publique, qui s'est déroulée du 25 Août au 26 Septembre 2008, a conduit à un avis défavorable du Commissaire Enquêteur.

Bien que cet avis ne lie pas obligatoirement la collectivité, il est proposé de ne pas donner suite dans ce cadre au classement des terrains en « emplacement réservé » pour la réalisation de logements sociaux.

Toutefois, il est proposé le maintien de la règle relative au taux minimum de 30 % minimum pour des logements sociaux dans toute opération avec une SHON de plus de 2000m² (dont au moins 50 % de la surface est à destination d'habitation).

Cette disposition est envisagée pour les zones UA, UB, UC et UD.

D'autre part, il est proposé de réduire l'emplacement réservé pour l'élargissement de l'avenue Marcel Dassault au droit de l'échangeur avec le Boulevard du B.A.B., *et* de prendre en compte les transferts de domanialité des voiries.

La C.A.B.A.B. sera sollicitée pour l'approbation de la modification n° 3 du PLU selon ces dispositions.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

35 - Urbanisme - P.L.U. - Mise en révision simplifiée

(Rapporteur : M. VOISIN)

Le démarrage de nouvelles activités de production de la Société ALCORE BRIGANTINE et l'amélioration de son fonctionnement, Allée Etchecopar, nécessitent une extension de l'usine sur une partie du terrain actuellement en espace boisé classé. Le déclassement de l'espace boisé classé nécessaire porte sur une surface de 385 m². Il sera compensé sur ce site par un classement de 630 m².

La CABAB est sollicitée pour la mise en œuvre de la procédure de révision simplifiée.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - Urbanisme - P.L.U. - Information sur la modification

(Rapporteur : M. VOISIN)

A l'occasion du contentieux GAUJACQ, le Tribunal Administratif a, dans son jugement du 4 novembre 2008, annulé le règlement applicable à ce terrain (hauteur R + 3 et C.O.S. non fixé), ce qui a pour conséquence de remettre en application le règlement antérieur (hauteur R + 1 et C.O.S. de 0,35).

La CABAB est sollicitée pour une nouvelle modification du Plan Local d'Urbanisme visant à rétablir le règlement annulé afin qu'un nouveau permis de construire puisse être délivré.

L'OFFICE 64 de l'Habitat devra par ailleurs déterminer avec précision les modalités de préservation de l'habitat de l'espèce protégée (batraciens) et prévoir les aménagements nécessaires pour permettre de réaliser les 81 logements sociaux.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

37 – Avenue des Pyrénées – Acquisition d'un terrain de l'Association Les Cigales

(Rapporteur : M. VOISIN)

Dans le cadre d'un projet de logements sociaux, l'association d'éducation populaire Les Cigales accepte de céder à la Ville d'Anglet une parcelle d'une contenance de 2 367 m² située 23, avenue des Pyrénées. La transaction se fera sur la base d'un prix de 501 804 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

38 – Titres d'identité et de voyages : convention

(Rapporteur : Mme LAPOYADE-DESCHAMPS)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec l'Etat une convention qui définira les conditions dans lesquelles l'Agence Nationale des Titres Sécurisés met à disposition des communes des stations fixes d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

39 – Recensement de la Population

(Rapporteur : M. DEFRANCE)

La Ville recrute 8 agents recenseurs qui seront chargés d'effectuer la campagne de recensement 2009 sous le contrôle de l'INSEE.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

40 – Tableau des emplois – modifications

(Rapporteur : M. PAUL-DEJEAN)

Afin de faire évoluer la situation statutaire de certains agents municipaux, le tableau des emplois communaux est modifié.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

**ANGLET, le 19 DECEMBRE 2008.
Le Maire,**